

– monsieur Gérald Bourassa, retraité, pour un mandat prenant fin le 2 septembre 2010, en remplacement de monsieur Jean-Claude Deschênes;

— après consultation des organismes les plus représentatifs du monde du travail :

– monsieur Gabriel Marchand, directeur général, Centrale des syndicats du Québec (CSQ), pour un mandat prenant fin le 2 septembre 2011;

— après consultation des organismes groupant des entreprises ou particuliers œuvrant dans le domaine des avantages sociaux pour les salariés :

– monsieur Sylvain Picard, directeur général, Régime des Bénéfices Autochtone, pour un mandat prenant fin le 2 septembre 2011;

— comme fonctionnaire du gouvernement ou de ses organismes :

– madame Alida Piccolo, chargée de mission, coordination de la mise en oeuvre des mesures d'intégration, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour un mandat prenant fin le 2 septembre 2010;

QUE les personnes suivantes soit nommées, à compter des présentes, membres du conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec :

— après consultation des organismes les plus représentatifs du monde des affaires :

– madame Chantal Bélanger, administratrice de sociétés, pour un mandat prenant fin le 2 septembre 2011, en remplacement de monsieur Paul-André Savoie;

— comme bénéficiaire des prestations versées par la Régie :

– monsieur Normand Chatigny, conseiller stratégique, pour un mandat prenant fin le 2 septembre 2009, en remplacement de monsieur André Gingras;

— après consultation des groupes socioéconomiques les plus représentatifs :

– monsieur Michel Marcaurrelle, 1^{er} vice-président et directeur général, Groupe Financier AGA inc., pour un mandat prenant fin le 2 septembre 2010, en remplacement de monsieur Gérald Bourassa;

— comme fonctionnaire du gouvernement ou de ses organismes :

– madame Dominique Savoie, sous-ministre associée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable d'Emploi-Québec et secrétaire générale de la Commission des partenaires du marché du travail, pour un mandat prenant fin le 2 septembre 2010, en remplacement de monsieur Younes Mihoubi;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51092

Gouvernement du Québec

Décret 33-2009, 14 janvier 2009

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Travail qui se tiendra à Banff, en Alberta, les 22 et 23 janvier 2009

ATTENDU QU'une Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Travail se tiendra à Banff, en Alberta, les 22 et 23 janvier 2009;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques :

QUE le Québec participe à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Travail qui se tiendra à Banff, en Alberta, les 22 et 23 janvier 2009;

QUE le ministre du Travail, M. David Whissell, dirige la délégation du Québec à cette conférence;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre, de :

— M. Sébastien Gagné, attaché politique au cabinet du ministre du Travail;

— Mme Julie Gosselin, sous-ministre du ministère du Travail;

— Mme Jane Pycock, conseillère au Secrétariat général du ministère du Travail;

— M. Michel Després, président-directeur général de la Commission des normes du travail;

— M. Yves Brissette, conseiller à la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

— Mme Kathleen Bécotte, conseillère au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

QUE le mandat de cette délégation soit d'y exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51093

Gouvernement du Québec

Décret 34-2009, 14 janvier 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur André Saucier comme membre du conseil d'administration et président-directeur général par intérim de la Société du Palais des congrès de Montréal

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.1, modifiée par le chapitre 37 des lois de 2007) prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de onze membres dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par le conseil;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général;

ATTENDU QUE monsieur Paul Saint-Jacques a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société du Palais des congrès de Montréal par le décret numéro 58-2008 du 31 janvier 2008, qu'il a exercé son droit de retour dans la fonction publique et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme :

QUE monsieur André Saucier, directeur exécutif des opérations et des finances de la Société du Palais des congrès de Montréal, soit nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général par intérim de cette Société;

QUE durant cet intérim, monsieur André Saucier reçoive une rémunération additionnelle mensuelle correspondant à 10 % de son salaire mensuel;

QUE le présent décret ait effet depuis le 12 janvier 2009.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51094

Gouvernement du Québec

Décret 35-2009, 14 janvier 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Claude Liboiron comme président par intérim du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.1, modifiée par le chapitre 37 des lois de 2007) prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de onze membres dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 6 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement nomme le président du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de cette loi prévoit que toute vacance parmi les membres du conseil d'administration est comblée suivant les règles de nomination prévues à la présente loi;